

Avis sur la vision à long terme du Développement durable 2050

- Demandé par le ministre de l’Energie et du Climat, Paul Magnette, dans une lettre datée du 25 juillet 2011
 - Préparé par le groupe de travail stratégies
 - Approuvé par l’assemblée générale du 25 mai 2012
 - La langue originale de cet avis est le néerlandais.
-

1. Contexte

- [a] Dans le cadre de la mise en place d’une vision à long terme sur le développement durable à l’horizon 2050 comme le prévoit la loi sur le développement durable, plusieurs acteurs mentionnés dans la loi ont été conviés à contribuer au processus.
- [b] Les quatre groupes membres du Conseil ont chacun élaboré leur propre « vision 2050 ». Le présent avis doit être considéré en relation avec ces quatre textes.

2. Avis

2.1. Statut du présent avis

- [1] Le Conseil apprécie beaucoup la possibilité de contribuer à la mise en place d’une vision fédérale à long terme sur le développement durable à l’horizon 2050.
- [2] Le Conseil souhaite traduire dans le présent avis toute la richesse des différentes visions et opinions de ses membres. Il a donc été choisi de joindre les différentes visions des groupes membres du Conseil au présent avis. L’avis commente l’ensemble des textes. Il est proposé au ministre, aux acteurs et au parlement avec les visions comme une contribution au processus de mise en place d’une vision à long terme.
- [3] Les membres du Conseil s’accordent sur les grands défis qui nous attendent à l’horizon 2050 sur les plans social, économique et écologique et qui ne pourront être relevés qu’au travers d’une cohésion entre ces trois dimensions. La question sur la « société dans laquelle nous voulons vivre en 2050 » semble également recueillir un large consensus. La première partie du présent avis est consacrée à ce dernier. Ce consensus social peut faciliter la transition nécessaire qui doit nous rapprocher de la vision d’avenir que nous souhaitons voir se réaliser en 2050. Sur la voie à suivre et notamment sur le choix des étapes précises pour atteindre cette vision d’avenir, les opinions divergent parfois. Pour le Conseil, cela n’est pas un problème, au contraire. Le Conseil est convaincu qu’à ce niveau du processus, la diversité des visions et des idées peut être profitable. Cet aspect sera analysé dans le dernier volet du présent avis. Pour le Conseil, une ouverture suffisante de la procédure ainsi que la participation structurelle de tous les intéressés et un dialogue social organisé sont des conditions sine qua non à un bon processus. Cette partie mentionne quelques pistes ou questions abordées dans les visions des différents groupes membres mais qui ne recueillent pas encore de consensus.
- [4] Le présent avis s’adresse aux autorités fédérales et se concentre avant tout sur la politique du gouvernement belge. Cette politique doit naturellement se profiler dans un contexte international (architecture politique, développements politiques, écologiques et sociaux...) et sera notamment

traduite par les différentes structures internationales de gouvernance (comme l'UE) dont notre pays est membre.

2.2. **Vision d'avenir 2050 : l'ébauche d'un modèle de société souhaitable**

- [5] Dans la partie vision d'avenir pour 2050, une économie performante orchestrée dans des limites écologiques garantit une qualité de vie élevée et tenable avec un travail de qualité pour tous dans une société inclusive.
- [6] La génération de 2050 ainsi que les suivantes doivent pouvoir s'épanouir en toute liberté, étant entendu que cette liberté fait partie intégrante de la responsabilité sociale. Une sécurité sociale performante et correctement consolidée ainsi qu'une santé publique accessible sont des caractéristiques de la société de l'année 2050. A cet horizon, notre pays doit être sur la voie de l'éradication de la pauvreté. Dans le reste du monde, le fossé entre riches et pauvres s'atténue aussi clairement et les bases d'un système mondial de sécurité sociale sont jetées.
- [7] Notre vision de 2050 parle d'une inversion significative de la dégradation des ressources planétaires afin d'arriver à un rétablissement total du capital naturel. Cela implique une transformation de nos modes de consommation et de production non durables axée sur le respect des limites des ressources écologiques de la planète.
- [8] La réalisation de la vision souhaitée en 2050 nécessite un climat macroéconomique stable et des entreprises saines et dynamiques qui puissent opérer dans un contexte économique international. Innovatrice et dynamique, notre économie répond promptement aux changements rapides qui se produisent. Bien que nous optons expressément pour le maintien de notre capacité industrielle, nous nous rendons bien compte que celle-ci va devoir subir des changements radicaux. Tous les secteurs économiques vont subir un verdissement approfondi d'ici 2050, permettant une économie à faibles émissions de carbone – notamment grâce aux circuits fermés – considérablement moins gourmande en ressources naturelles tout au long de la chaîne.
- [9] Des finances publiques saines et un cadre politique institutionnel axé sur une bonne gouvernance permettent au pouvoir fédéral de soutenir pleinement les développements souhaités. L'harmonisation avec les autorités infranationales et supranationales doit aboutir à une cohérence maximale. Cela implique que la Belgique plaide pour un cadre institutionnel international du développement durable qui soit robuste. Dans les différents domaines politiques externes (notamment la coopération au développement, le commerce, le fonctionnement des institutions financières comme le FMI ou la banque mondiale, la politique agricole), la cohérence signifie que la justice sociale dans les limites de notre planète est l'objectif à atteindre.
- [10] Pour matérialiser la vision 2050, les autorités vont devoir convenir et définir des objectifs politiques concrets ainsi que des indicateurs cohérents avec ceux-ci.

2.3. **Vision d'avenir 2050 : un cadre facilitant la transition**

- [11] Pour réaliser la vision de 2050, des changements sociétaux profonds vont devoir être réalisés dans le cadre d'un processus de transition à l'origine d'une série de changements systémiques. Dans les points suivants, le Conseil suggère quelques éléments de ce cadre sans pour autant avoir la volonté d'être exhaustif.
- [12] Le changement et le verdissement profonds de notre économie devront se faire dans le cadre d'une transition juste. Cela signifie que les travailleurs doivent pouvoir s'adapter à des circonstances changeantes. Ils doivent pouvoir intégrer de nouvelles aptitudes. L'apprentissage tout au long de la

vie doit contribuer à atteindre un taux d'emploi élevé avec des emplois de qualité. La transition requiert le maintien d'une sécurité sociale performante. Pour y arriver, un dialogue social continu est essentiel.

- [13] Les entrepreneurs devront pouvoir réagir rapidement au changement. Une économie petite et ouverte comme la nôtre devra continuellement tenir compte des développements européens et internationaux.
- [14] Encore plus qu'aujourd'hui, nous devons stimuler une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat par des investissements dans des réseaux de connaissances et un cadre institutionnel adapté. La recherche et les développements vont devoir aider à répondre aux grands défis économiques, écologiques et sociaux. L'innovation a davantage la préoccupation d'encourager la résilience économique et sociétale. L'innovation technologique, l'innovation systémique et l'innovation sociale doivent coexister et se renforcer.
- [15] Des changements systémiques des modes de production et de consommation sont nécessaires pour arriver à une économie pauvre en carbone et peu gourmande en ressources naturelles, qui préserve les limites écologiques. Ils doivent permettre de garantir un niveau attrayant de prospérité avec une empreinte écologique beaucoup plus faible. De nouveaux modèles économiques, qui permettent par exemple de proposer des services (ex. leasing d'appareils, pièces de rechange...) et ne sont plus axés sur la possession de produits, à l'instar d'un modèle ambitieux d'écoconception axé sur la réutilisation et le recyclage de produits, peuvent jouer un rôle croissant dans la future économie et offrir aux entreprises de nouvelles opportunités.
- [16] Pour rendre tout cela possible, il faut investir continuellement dans le développement des connaissances au sein d'un cadre international coordonné (entre autres via l'UE). Aucun projet commun n'est actuellement proposé sur la meilleure façon d'arriver à la situation souhaitée en 2050. Les scénarios doivent inclure des objectifs à long terme clairs et être suffisamment flexibles pour répondre à de nouvelles attentes. Pour cela, nous avons besoin de plus de connaissances étayées scientifiquement et de connaissances tirées de la pratique ; une démarche interdisciplinaire est également nécessaire pour pouvoir préparer les prochaines étapes du processus de transition. L'interface entre le monde scientifique, les centres de décision publics, le monde de l'entreprise et la société civile doit aussi être renforcée.
- [17] Le modèle de transition pourrait se clôturer par le choix d'une approche participative poussée. Les modèles top-down classiques ne suffisent plus pour faire face aux défis complexes qui nous attendent. L'implication active de toutes les parties prenantes dans le processus de transition, ainsi que l'investissement dans des initiatives de niche sont des nécessités (ex. la proposition du Conseil de créer une plateforme de transition des systèmes alimentaires durables). L'attention pour des processus à long terme doit être ancrée structurellement dans les institutions et les pratiques démocratiques. Il est en outre indispensable d'augmenter la résilience des institutions.

2.4. **Vision d'avenir 2050 : besoin d'un plus grand débat sociétal**

- [18] Bien que les membres du Conseil s'accordent sur les grands défis qui nous attendent, il reste certains éléments sur lesquels les visions actuelles divergent. Bien que l'unanimité totale soit utopique – et que la diversité des opinions soit une richesse – il est préférable de continuer à réfléchir à ces différences de vision dans le cadre d'un large dialogue sociétal. Nous abordons ici une série de divergences capitales.
- [19] Bien que tous les membres du Conseil attribuent un rôle actif aux entreprises, au marché et aux autorités, les appréciations divergent sur l'équilibre optimal entre l'intervention étatique (avec une régulation de la part des autorités et le rôle des entreprises publiques) et la liberté des mécanismes

de marché dans le cadre de la vision d'avenir 2050. Une réflexion commune plus approfondie est également nécessaire sur la protection internationale optimale des services publics et des biens communs (« *commons* »). Un débat ultérieur est nécessaire pour savoir si à long terme, une croissance économique constante est nécessaire et possible, ainsi que sur les instruments adéquats à utiliser pour mesurer la performance économique, le bien-être et la prospérité.

- [20] Tous les membres s'accordent sur l'importance capitale d'une culture de l'innovation ancrée dans une perspective de transition. L'un des objectifs de cette dernière est l'innovation systémique. Mais aucun consensus n'a encore été atteint sur les adaptations institutionnelles qui seront nécessaires à cette fin (ex les droits de propriété intellectuelle, l'impact de la fiscalité sur l'entrepreneuriat...), ainsi que sur l'attention qui doit leur être consacrée.
- [21] Les membres sont d'avis que tous les pays et les citoyens du monde ont droit à un développement durable. La transformation économique qui va se dérouler à l'échelle mondiale à l'horizon 2050 doit entre autres aboutir à une plus grande équité dans l'utilisation des ressources naturelles entre les riches et les pauvres (entre les différents pays et au sein des différents pays). Aucun consensus ne règne toutefois sur l'idée que ceci se produira automatiquement par la convergence économique et/ou sur le principe qu'il faut tenir compte de la responsabilité historique.
- [22] Les membres partagent l'idée que les finances publiques doivent être saines. Mais il est sans aucun doute encore nécessaire de mener un débat sociétal sur la manière dont les coûts du vieillissement et des soins de santé pour les pouvoirs publics doivent être gérés et pris en charge, ainsi que sur la demande d'opérer un glissement à l'intérieur de notre système fiscal.
- [23] Tous les membres s'accordent sur le fait qu'où que ce soit dans le monde, l'utilisation de ressources naturelles ne peut mettre en péril les droits de la population locale mais aucun consensus n'a été atteint sur la traduction concrète de cette notion dans la réglementation internationale (entre autres pour le commerce mondial). Le conseil demande aux autorités d'acquiescer des connaissances et d'élaborer une vision dans ce débat complexe, de préférence sur fond multi niveaux.

Annexe 1 membres de l'assemblée générale qui ont participé au vote sur cet avis

- Le président et 2 vice-présidents :
Theo Rombouts, Jan Turf, Isabelle Callens
- 2 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement :
Marie Cors (IEW), Sabien Leemans (WWF)
- 2 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement :
Jo Dalemans (Broederlijk Delen), Brigitte Gloire (Oxfam)
- 1 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs :
Christian Rousseau (Test-Achats)
- 4 des 6 représentants des organisations des travailleurs :
Philippe Cornelis (CSC), Claude Rolin (CSC), Sébastien Storme (FGTB), Daniel Van Daele (FGTB)
- 3 des 6 représentants des organisations des employeurs :
Ann Nachtergaele (FEVIA), Piet Vanden Abeele (UNIZO), Françoise Van Tiggelen (DETIC/Essenscia)
- 0 des 2 représentants des producteurs d'énergie :
- 2 des 6 représentants des milieux scientifiques :
Monique Carnol (ULg), Dries Lesage (UGent)

Total : 17 des 38 membres ayant voix délibérative

Total : des 38 membres ayant droit de vote

Annexe 2

Réunions pour la préparation de cet avis

La journée de dialogue du 4 mai et le groupe de travail stratégies des 14 et 21 mai avaient pour objectif la préparation du présent avis.

Annexe 3

Participants à la préparation de cet avis

Président

- Jan TURF

Membres ayant droit de vote CFDD et leurs représentants

- Antoinette BROUYAUX (Associations 21)
- Isabelle CALLENS (FEB)
- Lieze CLOOTS (Bond Beter Leefmilieu)
- Philippe CORNELIS (CSC)
- Marie CORS (IEW)
- Jean-Pierre DE LEENER (11.11.11)
- Michel GENET (Greenpeace)
- Brigitte GLOIRE (Oxfam Solidarité)
- Sabien LEEMANS (WWF)
- Sébastien STORME (FGTB)
- Geert VANCRONENBURG (FEB)

Conseillers scientifiques et experts invités

-

Excusés

- Bert DE WEL (CSC)
- Els HERTOGEN (11.11.11)
- Nicolas VAN NUFFEL (CNCD)
- Françoise VAN TIGGELEN (FEB)

Secrétariat CFDD

- Jan DE SMEDT
- Marc DEPOORTERE
- Alexis DALL'ASTA
- Chris SCHUURMANS
- Jan MERTENS